

Image not found or type unknown



Est ce que mon grand-père possède la nationalité française

Par **JustMe16**, le **03/09/2010** à **16:05**

Bonjour, rn je suis une jeune fille algérienne, récemment j'ai trouvé un papier de mon grand-père (extrait d'inscription d'une accident de travail) indique qu'il est de nationalité française on 1970 (puis que c'est la date du caché de la trésorerie d'Alger). est ce que cela veut dire qu'il a gardé sa nationalité même après l'indépendance. rncomment puis je confirmé cela ?!rnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **argent53**, le **04/09/2010** à **15:52**

bonjourrrnrnpour confirmer faut aller dans la commune ou il est née et tu demande un extres de naissance et tu précise bien que tu veut confirmer si il est francais ou pas,car y'a une montion speciale a vérifierrnrbonne journée

Par **argent53**, le **04/09/2010** à **15:53**

bonjourrrnrnpour confirmer faut aller dans la commune ou il est née et tu demande un extres de naissance et tu précise bien que tu veut confirmer si il est francais ou pas,car y'a une montion speciale a vérifierrnrbonne journée